



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2014

Présents : MM. et Mmes DORTE, Maire, BENSOUSSAN, JOLY, BREGERE, SAMBOURG, DUVAL, CHAMPENOIS, Adjoints, DUDOT, CHISLARD, GABET, TAILLANDIER, PICHON, DIVOIRE, VASSORT, NALLET, DEPAUL, MARCHAND, DOMAT.

Absents ayant donné pouvoir : M. PEREIRA à M. DEPAUL
Mme Le PORHIEL à Mme DUDOT
Mme LARERE à M. GABET

Absent : M. ADRIEN

Secrétaire de séance : Mme DUVAL

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté à la majorité.

Mme DOMAT, Conseillère Municipale, demande rectification de certaines erreurs dans le compte rendu du 29 Avril 2014.

FINANCES

- Délibération n°1 : Vote des impôts 2014

Rapporteur : Claire BREGERE

Conformément à ses engagements de campagne, Monsieur Le Maire souhaite maintenir les taux d'imposition à Pont sur Yonne et décide de proposer de reconduire les quatre taxes suivantes :

- Taxe d'habitation : 20,09%
- Taxe sur les propriétés bâties : 17,69%
- Taxe sur les propriétés non bâties : 52,64%
- CFE : 22,96%

Il est procédé au vote : 22 pour

- Délibération n°2 : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de choisir un cabinet pour effectuer un audit financier de la Collectivité.

Rapporteur : Claire BREGERE

Considérant la volonté de la nouvelle municipalité d'effectuer un audit financier de la collectivité pour permettre de dégager à terme des marges de manœuvre plusieurs cabinets ont été sollicités.

Le cabinet AUBERT proposant un devis d'un montant de 6.412,50 euros a été retenu par la commission affaires générales et finances.

Le budget nécessaire sera inscrit à l'exercice 2014.

Il est procédé au vote : 18 pour / 4 contre

-Délibération n° 3 : Budget primitif Le Ravillon

Rapporteur : Claire BREGERE

Il est procédé au vote du budget primitif relatif au lotissement le Ravillon.

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : 0 €

Il est procédé au vote : 18 votes pour – 4 votes contre

- Délibération n°4 : Renouvellement du contrat de location de M.GREGO

Rapporteur : Claire BREGERE

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de location du logement situé quai des Veuves 89140 Pont sur Yonne, de Monsieur GREGO Alirio, Agent communal, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Juin 2014 et pour un loyer mensuel de 343.70 euros.

Il est procédé au vote : 22 pour

- Délibération n°5 : Répartition des charges de chauffage sur les locations

Rapporteur : Claire BREGERE

Le Conseil Municipal a fixé le remboursement annuel des frais de chauffage par radiateur pour la saison de chauffe 2013/2014 à 178.00 euros.

Les remboursements de l'eau et de l'électricité suivant les tarifs pratiqués d'une part par la SAUR, et d'autre part par EDF, sont également augmentés portant le montant du remboursement trimestriel pour l'électricité et l'eau à 127.00 euros.

Il est procédé au vote : 22 pour

-Délibération n°6 : Désignation modificative n°1-Budget camping pour remboursement de cautions

Rapporteur : Claire BREGERE

Le Conseil Municipal a procédé à la décision modificative n°1, à savoir :

Section d'investissement

Dépenses	Art 165	210.00 euros
Recettes	Art 165	210.00 euros

Il est procédé au vote : 22 pour

AFFAIRES GENERALES

-Délibération n°7 : Sur la mise en place d'un règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Déborah BENSOUSSAN

Il est non obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal souhaité la mise en place d'un règlement intérieur du conseil municipal pour permettre l'organisation et la transparence des débats et travaux de l'équipe municipale.

Un projet de règlement intérieur a été distribué à l'ensemble du Conseil Municipal sur table ce jour et fera l'objet d'un débat lors de la prochaine commission affaires générales finances.

Il est procédé au vote : 22 pour

-Délibération n° 8 : Formation des élus : validation d'un plan de formation

Rapporteur : Déborah BENSOUSSAN

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales dispose que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les 3 mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Ces frais sont plafonnés à 10% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes).

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- Les frais d'enseignement,
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.

Le Conseil Municipal a validé le principe de :

- déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus.
- fixer les crédits ouverts pour les formations des élus locaux.
- fixer les orientations de la formation des élus comme suit : affaires générales, personnel et ressources humaines, commerce, animations et manifestations, finances, sécurité publique, affaires sociales, patrimoine et urbanisme, culture jeunesse, cadre de vie, affaires scolaires et périscolaires, marchés publics.

Il est procédé au vote : 18 pour / 4 contre

-Délibération n°9 : Désignation des membres au sein de la commission communale des impôts directs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Compte tenu de l'envoi d'un tableau de la part de la Direction Générale des Finances Publiques comportant les membres de la Commission Communale des Impôts Directs, il y a lieu de désigner 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Il est procédé au vote : 22 pour

PERSONNEL

- Point n°1 : Avancements d'échelon

Rapporteur : Déborah BENSOUSSAN

A la suite de l'élection de la nouvelle majorité municipale, il a été constaté que plusieurs agents étaient promus à des avancements d'échelon non régularisés depuis le mois de février 2014. Il y a lieu d'émettre un avis concernant ces possibilités d'avancement d'échelon.

- Délibération n°10 : Ouverture d'une commission du personnel

Rapporteur : Déborah BENSOUSSAN

Afin de permettre le recrutement d'un Directeur Général des Services, d'une ATSEM et d'un renfort au sein du service des femmes d'entretien, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une commission du personnel.

Il est procédé au vote : 22 votes pour

PATRIMOINE

-Délibération n° 11 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la signature d'un acte de rétrocession de parcelles au profit de la commune de Pont-sur-Yonne

Rapporteur : Déborah BENSOUSSAN

Par courrier du 16 mai 2013 du Préfet de l'Yonne portant sur la dissolution de l'association foncière

de remembrement compte tenu de la réunion du 10 Décembre 2013 réunie par Jeanine DOMAT, il a été voté la dissolution de l'association foncière de remembrement.

Le Conseil Municipal a :

- accepté de reprendre l'actif et le passif de l'association foncière,
- accepté le transfert dans le domaine privé de la commune des biens de l'association
- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la signature de l'acte de cession à titre gratuit des parcelles appartenant à l'association foncière de remembrement au profit de la commune de Pont sur Yonne.

Il est procédé au vote : 22 pour

SECURITE

- Délibération n°12 : Choix d'un prestataire pour les extincteurs comprenant un contrat de maintenance, les systèmes de désenfumage, les alarmes incendie et RIA

Rapporteur : Michel JOLY

La nouvelle municipalité souhaite parfaire ses obligations en matière de sécurité au sein des différents bâtiments communaux et ERP.

Pour permettre une étude précise des besoins et obligations en matière de sécurité, il a été demandé à plusieurs entreprises agissant dans le domaine de la sécurité de venir procéder à une étude précise des structures de la ville.

Considérant l'urgence dans certaines structures d'installer, de mettre à jour et d'entretenir les extincteurs, le Conseil Municipal a approuvé le choix du prestataire proposé par la Commission de sécurité, à savoir SICLI pour un montant de 1129.72 euros.

Il a été procédé au vote : 22 pour

- Délibération n°13 : Création d'une commission de sécurité

Pour permettre de continuer les travaux et analyses entrepris par la nouvelle majorité municipale et afin de préciser notre réflexion sur l'action de la Police Municipale à Pont sur Yonne, le Conseil Municipal a mis en place une commission de sécurité pour développer ces points.

Il a été procédé au vote : 22 pour

COMMUNICATION

- Délibération n°14 : Présentation et choix d'un prestataire pour la pose et la maintenance de panneaux d'informations

Rapporteur : Patrick CHISLARD

Considérant la volonté de la municipalité de répondre à ses engagements de campagne, notamment en terme de communication et la nécessité de développer l'information à la fois municipale, sportive, associative et culturelle sur le territoire de la Commune de Pont sur Yonne, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir des panneaux d'information.

La Commission Communication a émis un avis favorable et a choisi le prestataire CHARVET INDUSTRIE pour un montant de 11.976,00 euros.

Il a été procédé au vote : 19 pour et 3 contre

- Délibération n°15 : Création d'une commission animation culture

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant la volonté de la nouvelle municipalité de procéder à l'élaboration d'une organisation pertinente en matière de gestion des animations :

Et considérant la volonté de développer le nombre d'animations et de manifestations sur le territoire de Pont sur Yonne

Et considérant la décision favorable de la commission animation et culture.
Le Conseil Municipal a souhaité la mise en place d'une commission animation culture.

Il a été procédé au vote : 22 pour

- Délibération n°16 : Création d'une commission Jeunesse éducation affaires scolaires petite enfance

Considérant la volonté du gouvernement de procéder à la mise en place d'une réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée septembre 2014, il est nécessaire de générer un débat sur la mise en place de cette réforme.

Des travaux préparatoires, réunions et rendez-vous ont permis de définir une orientation qu'il conviendra de préciser et d'affiner.

Et considérant la décision favorable de la commission Jeunesse, Education et Petite Enfance.
Il est proposé au conseil municipal de créer une commission Jeunesse, Education et Petite Enfance.

Il a été procédé au vote : 22 pour

- Délibération n°17 : Création d'une commission Vie associative et sport

Considérant la volonté de la nouvelle municipalité de dynamiser et de développer la collaboration avec les différentes forces vives de la commune (vie associative et sportive),

Afin d'organiser et définir un planning des manifestations associatives et sportives,

Et considérant la décision favorable de la commission Vie Associative et Sportive.

Il est proposé au conseil municipal de créer une commission Vie Associative et Sport.

Il a été procédé au vote : 22 pour

AFFAIRES SCOLAIRES

-Délibération n° 18 : Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire

La hausse constante des effectifs à la cantine scolaire et les limites de l'espace disponible pour accueillir les enfants de maternelle et d'élémentaire impose la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.

Trois formulaires sont mis en place :

- Le repas régulier,
- Le repas au planning,
- Le repas occasionnel.

Le tarif régulier des repas reste inchangé.

Il a été procédé au vote : 18 pour / 4 contre

-Délibération n°19 : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention entre l'Ecole Paul Bert et le collège Restif de la Bretonne à Pont sur Yonne relative à la restauration des élèves.

Au vue de la nécessité d'établir une convention pour les fournitures de repas aux élèves de l'Ecole Paul Bert au Collège Restif de la Bretonne à Pont sur Yonne.

Il a été procédé au vote : 18 pour / 4 contre

-Délibération n°20 : Avenant n°1 à la convention entre le Conseil Général de l'Yonne et la Commune de Pont sur Yonne pour réactualisation des tarifs d'utilisations sportives.

La convention datant de novembre 2001 fixant les conditions de mise à disposition des installations sportives (2 gymnases, dojo, piscine couverte), propriété de la commune de Pont sur Yonne au profit restif de la Bretonne.

Il a été procédé au vote : 22 pour

VIE ASSOCIATIVE

-Délibération n°21 : Convention entre la Ville, l'Ecole Paul Bert et les associations pour l'utilisation des locaux scolaires hors temps scolaires.

L'utilisation des locaux de l'école primaire par de nombreuses associations et à partir de septembre par l'accueil de loisirs dans le cadre des NAP, nécessite la signature d'une convention tripartite entre les différents usagers et la commune de Pont sur Yonne afin de fixer les règles d'utilisation et de responsabilité en cas de dégâts matériels.

Il a été procédé au vote : 22 pour

-Délibération n°22 : Convention entre la Commune de Pont sur Yonne et la Communauté de Commune Yonne Nord pour la mise à disposition du bassin d'apprentissage aux centres de loisirs de Villeblevin et de Pont sur Yonne.

Afin de fixer les règles d'utilisation, de sécurité, de responsabilité et les tarifs (2,20 € par baigneur) il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention d'utilisation.

Il a été procédé au vote : 22 pour

CIMETIERE

-Délibération n° 23 : Logiciel du cimetière : acquisition de la mise à jour nécessaire pour effectuer une actualisation des plans du cimetière.

Rapporteur : Stéphanie DUVAL

Compte tenu de l'évolution des concessions au sein du cimetière de Pont sur Yonne, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des plans du logiciel CIMETPRO via le prestataire OPERIS pour une somme de 360,00 euros TTC.

Il a été procédé au vote : 22 pour

SOLIDARITE

-Délibération n°24 : Désignation de deux représentants au sein de l'association d'Entraide de l'Age Libre (ECAL).

Rapporteur : Stéphanie DUVAL

A la suite de l'élection du 29 mars 2014, il y a lieu de désigner 2 représentants du conseil municipal au sein de l'ECAL.

Madame DUVAL et Madame LARERE sont désignées.

Il a été procédé au vote : 22 pour

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers et les membres du public qu'un conseil municipal extraordinaire est organisé vendredi 20 juin 2014 afin de procéder à l'élection des grands électeurs dans le cadre des élections sénatoriales.

Monsieur Le Maire fait part des différentes manifestations à venir et notamment sur la fête de la musique organisée le 21 juin 2014.

Monsieur GABET demande à Monsieur le Maire s'il peut continuer à organiser le Téléthon. Grégory DORTE lui répond que la Commune aidera cette démarche et les initiatives de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 08